

Procès-verbal du Bureau du lundi 7 juin 2021

Présents : Jean-Louis MAITRE, Michel TROSSAT, Eddy LACROIX, Jérôme TOURNIER, Sylvie FAUDOT, Gisèle GHELMA, Corinne LINDA, David GUYOT, Mathilde CYROT-LALUBIN, Quentin PAROISSE, Marie-Odile MAINGUET, Fabrice GRIMAUT, Marie-Paule PONTHEUX, Bernard JOLY, Denis LEGRAND, Joël PAGET, Arnaud RICHARD, Stéphane LAMBERGER, Christian VUILLAUME.

Pierre-Alain BEAUFUMÉ, directeur général des services,

Excusés : Dominique MEAN

Absents : Yves MOUREY

Lieu : Plainoiseau

Approbation du procès-verbal du bureau communautaire du 10 mai 2021

Proposition de reporter cette approbation au prochain bureau : approuvé à l'unanimité

Proposition d'ajout à l'ordre du jour : à l'unanimité

Colombier des arts pour l'association Instand'Art : renouvellement d'une convention de mise à disposition d'un bâtiment

Lors du conseil communautaire du 25 mars dernier, les membres ont voté une enveloppe de 99 210 € pour l'attribution de subventions qui comprend : Contes en chemin, les subventions aux manifestations ainsi que les conventions de partenariat pour les associations dont l'objet est d'agir sur le territoire Bresse Haute Seille.

La commission animation culturelle, en date du 25 novembre, a émis un avis favorable pour le renouvellement des conventions de partenariat.

La Commune de Plainoiseau propriétaire du bâtiment dit Presbytère qui accueille l'espace culturel « Le Colombier des Arts » a confié ce bâtiment à la Communauté de Communes Bresse Haute Seille dans le cadre de l'exercice de sa compétence « Culture » et par procès-verbal signé le 1er janvier 2018.

La CCBHS propose de mettre en gestion ledit bâtiment à l'association L'InStand'Art.

Toutefois, la mairie de Plainoiseau pourra réserver des créneaux pour les salles d'exposition et la résidence d'artistes auprès de l'association en fonction des disponibilités du lieu et en fonction du caractère urgent du besoin d'occupation.

En 2018, la communauté de communes avait d'ores et déjà conventionné avec l'association mais cette dernière arrivant à échéance, une nouvelle convention est proposée.

Il vous est proposé de valider le projet de convention d'occupation du bâtiment d'intérêt communautaire Le Colombier des arts et d'octroyer une subvention de 750 € à l'association Instand'Art pour la durée de la convention qui est de trois ans.

Remarques

Enveloppe votée par le conseil communautaire le 25 mars 2021 pour une attribution de subvention au budget prévisionnel 2021.

Délibération n° 2021-23

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** le projet de renouvellement de convention d'occupation avec l'association l'Instand'Art pour une durée de trois ans ainsi que le versement d'une subvention à l'association pour un montant de 750 € par an afin d'accompagner l'association dans la prise en charge des fluides ;
- **DÉCIDE** de verser cette subvention au deuxième trimestre de chaque année ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget 2021 ;
- **AUTORISE** Monsieur le président à signer tout document relatif à ce dossier.

Développement économique et numérique du territoire

1. Fonds régional des territoires : attribution des subventions aux entreprises

Par délibération n° 2020-082 en date du 3 septembre 2020, le conseil communautaire a adopté le Pacte Régional des territoires.

Par délibération n° 2021-019 en date du 4 mars 2021, le conseil communautaire a validé le règlement d'application locale (RAL) précisant les applications des deux règlements d'interventions et a délégué au bureau les attributions des aides aux entreprises.

Suite à la crise liée au Covid-19, l'économie de proximité doit être accompagnée au plus près du territoire. Afin de permettre la reprise de l'activité, il est proposé de soutenir la pérennité et la transition des entreprises de l'économie de proximité en soutenant les dépenses d'investissement des entreprises.

La CCBHS accorde aux entreprises de son territoire, sous les conditions définies par le règlement précédemment adopté, une aide à l'investissement qui prend la forme d'une subvention.

Les premières demandes transmises ont été instruites par les techniciens de la CCI, de la CMA, et de la CCBHS. Cette aide financière a été attribué par le bureau :

-Par délibération n° 2021-12 en date du 15 mars 2021, à 4 entreprises

-Par délibération n° 2021-14 en date du 12 avril 2021, à 12 entreprises

-Par délibération n° 2021-17 en date du 10 mai 2021 1 entreprise

Enveloppe CCBHS = 19 000 € / Région = 76 000 € (en investissement) (TOTAL CCBHS = 95 000 €)

Nombre de demande = 29

Montant déjà attribué : (au 15-03-2021 = 12 876.29 €) / (au 12-04-2021 = 38 902.02 €) = **53 667.77 €**

Nombre de dossiers complets, présentés à ce Bureau = 4

Montant proposé en attribution = 16 450.50 €

NOM SOCIETE	COMMUNE / ACTIVITE	PROJET (invest)	MONTANT ELIGIBLE HT	MONTANT AIDE PROPOSE	OBSERVATIONS
JURASSIENNE DES TP	TP / Villevieux	Pelle sur chenille, occasion	37 500,00 €	5 000,00 €	SARL depuis déc 2020 (ancien micro entreprise). 4 CDI. L'achat de la pelle permettrait d'améliorer la rentabilité de l'entreprise car elle loue le matériel actuellement. Cherche un local + adapté. Prêt Initiative Jura si aide CCBHS / retours défavorables de la commune de Villevieux / retour plutôt favorable de la CCI
GARAGE BPA	Garage auto / Bletterans	Appareils pour entretiens des clim auto	4 835,00 €	1 450,50 €	Garage reprise récemment. Subvention demandée pour matériel d'entretien pro des climatisations automobiles. Si contrat d'entretien de ces machines en + = subvention potentielle de 1728 € (à priori n'entre pas dans les critères, à trancher)

DOMAINE DU REVERMONT	Hôtel / Passenans	Réaménagement de deux chambres pour l'accueil des PMR, en chambre standard : travaux, matériel, mobilier et équipement	22 200,00 €	5 000,00 €	Entre pleinement dans les critères, sur la partie travaux et mise en accessibilité. La SAS doit bénéficier d'une aide à l'immobilier d'entreprise de 21040€ CCBHS et 84864€ Région)
HORIZON IMMOBILIER	Agence immo / Bletterans	Création et équipement d'un nouveau bureau dans le local existant, pour accueillir un nouveau salarié. Travaux de bâtiment, aménagement, mobilier, électricité et équipement informatique	17 829,17 €	5 000,00 €	Reprise de cette agence en 2017. Aménagement d'un nouveau bureau pour une création d'emploi. Travail avec entreprises locales

Suite à la délégation donnée au bureau, il vous est demandé de délibérer sur les attributions de subventions aux entreprises des dossiers présentés et complets.

Remarques

4 nouveaux dossiers présentés pour un montant d'aide proposé de 16 450,50 € :

***Garage BPA** situé à Bletterans, pour une aide de 1450,50 €. Dossier approuvé à l'unanimité.*

***Domaine du Revermont** situé à Passenans : pour une aide de 5 000 €. Question de M. Trossat pourquoi donner alors qu'il a déjà obtenu une aide par ailleurs. Le vice-président en charge du dossier répond que c'est un autre dispositif d'aide : 1 abstention*

***Horizon immobilier** situé à Bletterans, pour une aide de 5 000 € avec emploi possible d'une secrétaire comptable. Approuvé à l'unanimité*

***Jurassienne des TP** situé à Villevieux, pour une aide de 5000 € pour l'achat d'une Pelle. Présentation d'un candidat auto entreprise, entreprise fragile. Manque de sécurisation. David*

Guillot, maire de Larnaud informe le Bureau que cette société est en cours de procédure avec la DREAL depuis 3 ans.

Il est néanmoins rappelé que le dossier est complet et semble répondre aux critères directs prévus par le règlement d'intervention de la CCBHS (inspiré de celui de la Région). Mais toutefois, les confusions dans le nom, le lieu d'activité et le passé professionnel de l'individu appelle à la prudence. Le Bureau souhaite que le projet soit approfondi pour évaluer la solidité de l'opération et les capacités du candidat. – Ajournement du dossier – Reporté au prochain bureau.

Délibération n° 2021-24

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants pour les dossiers Garage BPA à Bletterans, Horizon Immobilier à Bletterans et à 18 POUR et 1 abstention pour le Domaine du Revermont à Passenans :

- **APPROUVE** l'attribution des aides individuelles ;

NOM SOCIETE	COMMUNE / ACTIVITE	PROJET (invest)	MONTANT ELIGIBLE HT	MONTANT AIDE PROPOSE
GARAGE BPA	Garage auto / Bletterans	Appareils pour entretiens des clim auto	4 835,00 €	1 450,50 €
DOMAINE DU REVERMONT	Hôtel / Passenans	Réaménagement de deux chambres pour l'accueil des PMR, en chambre standard : travaux, matériel, mobilier et équipement	22 200,00 €	5 000,00 €
HORIZON IMMOBILIER	Agence immo / Bletterans	Création et équipement d'un nouveau bureau dans le local existant, pour accueillir un nouveau salarié. Travaux de bâtiment, aménagement, mobilier, électricité et équipement informatique	17 829,17 €	5 000,00 €

- **AUTORISE** le Président à engager les dépenses correspondantes, soit 11 450.50 € ;
- **PREND NOTE** que le dossier Jurassienne des TP (aide de 5000 € achat d'une Pelle) est ajourné ; le Bureau souhaitant que le projet soit approfondi pour évaluer la solidité de l'opération et les capacités du candidat ;

- **PREND NOTE** que le montant déjà attribué est de 53 667.77 € sur une enveloppe de 95 000 € (dont 19 000 € pour la CCBHS) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents afférant à ce dossier.

Administration générale

2. Cession gratuite de biens meublés à la CCBHS : information

Par délibération n° 2020-052 en date du 23 juillet 2020, le président a reçu délégation pour « accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ».

Suite au départ des services de la DGFiP des locaux place Orion à Bletterans, la CCBHS a décidé d'aménager les locaux appartenant à la mairie afin de créer une antenne « chargés de mission et également pôle enfance jeunesse » quittant ainsi les locaux situés à « Rue des granges ».

Pour information, une liste de mobilier restant sur place a été élaborée.

Dans le hall d'accueil :

- La banque d'accueil
- 4 caissons à roulettes

À l'étage :

Grand bureau :

- 2 bureaux gris 160
- 2 bureaux gris avec retour
- 2 caissons roulettes
- 1 table informatique
- 9 armoires
- 1 table de décharge

Bureau du CDL :

- 1 grand bureau avec retour
- 2 armoires
- 1 armoire basse
- 1 table de décharge (75 X 47)
- 1 caisson à roulette
- 3 chaises bleues
- 1 porte manteau

Afin d'en faire céder ces biens à la CCBHS.

Remarques

Avis favorable du bureau communautaire

Informations diverses

- **Règlement intérieur de la CCBHS : point d'avancement**

(Cf. projet règlement intérieur de la CCBHS)

(Cf. liste des délégations et modifications qui seraient proposées au vote du conseil communautaire)

Remarques

Règlement intérieur de la CCBHS : avis favorable sur les nouveautés, il est proposé de les mettre en avant dans le projet qui sera présenté en conseil communautaire.

Délégations au président et au bureau : avis favorable

Mettre en œuvre les mutualisations (équipe verte, emploi technique,) en développant les actions au niveau de la commande publique. Il faut l'écrire et que les communes soient informées sur les actions qui peuvent être mutualisées.

- Desnes : préparation de la saison estivale

Remarques

Informations sur les prestataires qui doivent assurer l'animation de la plage. Explications sur les difficultés du prestataire lié à cette équipe renouvelée. L'année prochaine, renouvellement des conventions.

Ouverture de la plage le 19 juin 2021.

Fabrice GRIMAUT informe que la terre souillée a été poussée par l'entreprise Chaigneux TP : Il est demandé à ce qu'on comprenne qui a pu donner l'ordre à l'entreprise. Un dépôt de plainte est envisagé.

Points divers

Infos sur le Contrat de Relance et de transition écologique (CRTE) ainsi que sur le Contrat d'objectif territorial pour le développement des énergies renouvelables : COPIL le 24 juin à 17h00. Il faut désigner 2 élus en + d'un technicien : Jérôme TOURNIER et Eddy LACROIX sont désignés. Le DGS sera participant à ce COPIL au titre des services.

Concernant le transfert de la compétence PLUI : A ce jour, pas d'information sur les éventuelles délibérations prises par les communes qui souhaiteraient s'abstenir. Il faut attendre le 1^{er} juillet 2021 pour obtenir le bilan.

Mme Mainguet explique sa difficulté à expliquer l'intérêt du PLUI à son conseil municipal. Pourquoi refaire des études alors qu'il y a déjà un PLU au niveau communal ? Difficile d'avoir les arguments pour expliquer la nécessité de ce nouveau document de programmation. Que peut-on prévoir en termes de constructions ? Comment défendre l'idée d'un PLUI ? Réponse : Le président et le vice-président en charge du suivi du SCOT au niveau du Pays rappellent que le PLU ne concerne que la commune. Il faut donc travailler à l'échelle intercommunale. Le SCOT fixe des orientations,

construites avec les EPCI et les communes. Les contraintes sont fixées par le document communal (S Lamberger). Le Président rappelle que les contraintes du PLU viennent du règlement au niveau national. Sur la partie économique ou sur les compétences de la CCBHS, c'est important de se projeter ensemble pour préserver l'accueil des entreprises sur le territoire de la CCBHS. PLUI, c'est un outil qui permet de mettre en place le projet de territoire. Sans PLUI, on ne pourra pas se projeter sur plusieurs années. Et on ne pourra pas se développer sur le territoire, que sur les gros bourgs. Il faut donc une complémentarité avec les villes centres.

M Vuillaume interroge à nouveau le Président sur la question du coût ? Madame la vice-présidente en charge des finances rappelle ce qui a été déjà expliqué plusieurs fois : Une fois les subventions déduites, la CCBHS aura à sa charge (et seule la CCBHS, pas les communes) un montant qu'on évalue à 50 000 € par an environ pendant 5 ans. Cette somme est bien moins élevée que l'addition représentée par la réalisation d'un PLU sur toutes les communes du territoire.

Mme Cyrot Lalubin demande comment s'organise cette étude ? Ne peut-on pas reprendre ce qui a déjà été étudié récemment. Il y aura une reprise d'une grande partie des règles contenues dans les PLU existants, qui reprennent eux les règles nationales.

M. Legrand s'interroge sur la garantie dans le temps de l'aide financière dans le cadre de la DETR ? Il ne faut peut-être pas trop tarder pour se décider à en faire un.

Projet de bâtiment technique communautaire. Suite à la question du relogement des services de l'équipe verte (AGATE Paysages), M. Trossat rappelle qu'un projet commun entre les services techniques de la CCBHS et ceux de l'équipe verte pourrait être réfléchi avec les services techniques de la CCBHS : Comment lance-t-on la réflexion la création d'un bâtiment commun ? Il faut se dépêcher de travailler sur ce dossier. Le Président souhaite qu'on valide le lieu sur Domblans et pour cela, il faut valider les besoins en surface du projet commun. Il faut lancer la réflexion rapidement.

Retour sur le transfert de la compétence mobilité : Oui a priori, la majorité qualifiée serait atteinte.

Point sur le pacte de Gouvernance

La loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a souhaité organiser l'obligation d'une réflexion au niveau des EPCI sur l'articulation de la gouvernance du territoire intercommunal entre les communes et la communauté de communes.

Pour un EPCI à fiscalité propre, il est impératif de s'interroger sur le pacte de gouvernance, mais sans obligation de l'adopter lors du renouvellement général des conseils municipaux. Il incombe alors au Président de l'EPCI à fiscalité propre d'inscrire à l'ordre du jour de son conseil communautaire *un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et la communauté de communes*

L'obligation est donc de débattre d'un pacte et non d'en adopter un forcément.

Afin de proposer une réflexion sur la collaboration étroite entre communes et communauté de communes, le groupe de travail souhaite que les points suivants soient discutés au niveau du Bureau et du conseil communautaire :

- Les orientations en matière de mutualisation de services et des moyens entre les services de la CCBHS et ceux des communes membres afin d'assurer une meilleure organisation des services ;
- l'organisation et le fonctionnement de la conférence des maires, de ses attributions et de son fonctionnement ; et notamment les conditions dans lesquelles le bureau de la CCBHS peut proposer de réunir la conférence des maires pour avis sur des sujets d'intérêt communautaire

Le groupe de travail relatif au règlement intérieur et au pacte de gouvernance propose que le conseil communautaire :

- valide le projet de règlement intérieur qui a été proposé et qui précise le rôle et l'articulation des différentes instances entre elles
- valide une mise à jour des délégations du conseil communautaire vers le Bureau d'une part et vers le Président d'autre part,
- autorise et prene part à la réflexion relative au développement des actions de mutualisation organisées entre les communes et la CCBHS afin de rédiger une synthèse dans un schéma de mutualisation.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 20h45.

**Le Président,
Jean-Louis MAITRE**